

APERCU SUR LA SITUATION

DE LA BRETAGNE

ENTRE 1949 et 1987

U. F. C. E.

Congrès de Flensburg

2 et 3 octobre 1987

APERÇU SUR LA SITUATION DE LA BRETAGNE

ENTRE 1949 ET 1987

Rapport présenté par la délégation bretonne au congrès de
l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes
à Flensburg, les 2 et 3 octobre 1987

1 - Préambule

En 1949, à Versailles, le Breton Joseph Martray mettait sur pied l'U.F.C.E. En 1951, à la demande de deux parlementaires, il créait une autre organisation, celle-ci spécifiquement bretonne, le C.E.L.I.B. (Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons), et s'y consacrait entièrement. La gestion de l'U.F.C.E. fut alors reprise par le Danois de haute classe Povl Skadegard.

Mal accepté au départ par les instances économiques existantes, le C.E.L.I.B. reçut l'adhésion de la plus forte personnalité de Bretagne, René Pléven, alors Président du Conseil français. Son accession à la présidence du C.E.L.I.B. désarma les oppositions.

En cette même année 1951 et grâce au président Pléven avait été votée par le parlement français la première loi entrouvrant les écoles publiques aux langues régionales. Loi extrêmement modeste et qui fut d'ailleurs paralysée dès le départ par la haute administration. On y reviendra plus loin (11).

Les quarante dernières années ont été marquées en Bretagne comme dans d'autres pays par des évolutions particulièrement rapides.

2 - Economie

Encadré par le C.E.L.I.B. dont l'efficacité fut grande, surtout avant 1962, le développement économique de la Bretagne a été important, notamment dans le domaine de l'agriculture et des industries agroalimentaires. Avec les aides reçues de la Communauté Européenne, la Bretagne s'est placée en tête de toutes les régions agricoles. Les paysans bretons, naguère encore considérés comme retardataires, sont aujourd'hui respectés

et même enviés dans tout le territoire français. Ils sont au premier rang pour l'instruction et l'organisation et se posent souvent en leaders du monde rural. Ainsi ont-ils appris à s'estimer eux-mêmes et à avoir foi dans leur avenir, entraînant avec eux toute la population. L'exode des jeunes, plaie du pays, a été pour un temps presque stoppé, des initiatives individuelles ayant donné naissance à un nombre appréciable de petites industries. Il est significatif que, depuis vingt cinq ans, la consommation d'électricité par habitant a augmenté nettement plus vite en Bretagne que dans l'ensemble français.

Ces résultats ne furent pas obtenus sans peine. Pour se faire entendre du pouvoir parisien il fallut en venir à des actions de force. En 1960 et 1961 ce fut la "guerre du rail", menée par des commandos paysans parfaitement disciplinés s'en prenant aux voies de communication et occupant par surprise des sous-préfectures. L'agitation se calma une fois des résultats obtenus mais la leçon est restée de part et d'autre dans les mémoires. Encore que l'exploitation des premiers succès ait connu un temps d'arrêt quand, en 1962, les paysans votèrent massivement pour le pouvoir en place. Mais, en 1968, lorsque l'Etat faillit basculer sous la poussée étudiante et ouvrière, les forces bretonnes conduites encore par le C.E.L.I.B. surent monnayer leur neutralité et en tirèrent des avantages (entre autres les voies express joignant Brest à Nantes et à Rennes et le port en eau profonde de Roscoff).

Ce tableau n'est pourtant pas sans ombres. Les productions agricoles de pointe sont constamment menacées par les aléas du marché international et doivent se soumettre de façon répétée à des mutations douloureuses. Les petites industries sont fragiles. Quant à la grosse industrie, elle se maintient dans la région de Nantes et Saint Nazaire et en quelques autres lieux, mais n'a guère de chances prochaines là où elle n'a pas encore fait sa place.

Un fait inquiétant est que la politique de rééquilibrage des économies régionales menée par le gouvernement français pendant une décennie ou deux est aujourd'hui pratiquement abandonnée. Sous la pression de gros intérêts financiers et politiques les activités se concentrent à nouveau autour de Paris, qui fait l'objet d'énormes investissements de prestige. De ce fait l'exode de jeunes Bretons a repris, freiné seulement par l'attachement au pays et la baisse des naissances.

Bien entendu, un tableau de la situation de la Bretagne dans l'espace français devrait s'accompagner de comparaisons avec les autres régions européennes.

3 - Démographie

Ayant accepté la vie moderne, la Bretagne est soumise aux mêmes effets que les autres pays développés, avec les mêmes conséquences. Le taux de natalité élevé qui avait joué un rôle capital pour rendre possible son redressement est tombé au niveau de la moyenne française. Les campagnes de la zone bretonnante sont particulièrement touchées par la raréfaction des naissances.

La population avait sensiblement fléchi à la suite des tueries de la première guerre mondiale, ainsi que d'une émigration qui avait occasionné 468 000 départs entre 1900 et 1950. Elle était de 3 millions d'habitants en 1946. L'amélioration des conditions de vie et une moindre attirance de Paris et de ses banlieues lui ont permis de remonter lentement et d'atteindre 3 800 000 habitants en 1985.

La croissance de la population ne touche guère que les zones urbanisées : la plupart des cantons ruraux continuent à perdre des habitants. Dans le centre de la péninsule, sous-équipé et éloigné des lieux de consommation, le dépeuplement est devenu préoccupant. Il risque de conduire à un point de non-retour si l'on ne met pas en oeuvre des remèdes énergiques. A titre de symbole et pour créer un noyau d'entraînement il avait été suggéré d'établir à Pontivy le siège de la région de Rennes. Le Conseil régional n'a pas suivi cette idée.

4 - Equipement

Le développement rural s'est accompagné d'une considérable amélioration de l'habitat. Les chaumières inconfortables ont disparu, remplacées par des habitations spacieuses et bien équipées. Une grande partie de la population des villes a essaimé dans des maisons individuelles, à l'instar des pays du Nord, malgré leur coût en argent et en espace. Cette prospérité apparente ne doit cependant pas masquer le fait que le Breton reste moins riche que le Français moyen, les ressources du sol faisant vivre une

population relativement dense pour un pays peu industrialisé (110 habitants au km²).

Les installations touristiques et les résidences secondaires se sont multipliées sur les côtes au point d'imposer des mesures rigoureuses pour la protection des sites. Le tourisme commence à atteindre la Bretagne intérieure, favorisé par le développement des randonnées à pied, à cheval ou en bicyclette et par la remise en état des anciens canaux. L'atmosphère légère des plages et des bois bretons paraît séduire particulièrement les estivants nordiques.

La situation péninsulaire de la Bretagne, excentrée par rapport au continent européen est une source de difficultés particulières. L'une des préoccupations principales depuis la guerre a été de réaliser le désenclavement de l'ouest du pays. On a vu plus haut comment l'Etat a engagé en 1969 la construction de deux bonnes voies-express Nord et Sud, ainsi que d'un port à Roscoff pour faciliter les échanges commerciaux et touristiques avec l'Irlande et la Grande-Bretagne. L'ensemble du réseau routier a été développé, en faisant largement appel aux ressources propres des régions. Une bonne route sera même construite entre Nantes et Rennes, dans le cadre d'une "route des estuaires" de Bordeaux au Nord de la France.

En matière de chemins de fer les régions ont reçu la gestion de certaines lignes secondaires. Le TGV-Atlantique à grande vitesse mettra prochainement Nantes et Rennes à deux heures de Paris. Mais cela augmentera en valeur relative les distances entre ces villes et Quimper ou Brest et pourrait nuire à la cohésion du pays.

Le trafic aérien s'est développé sur les longs trajets en France (Nantes - Lyon, Brest - Marseille) et pour les relations avec la Grande-Bretagne et l'Irlande. Mais il manque à l'Ouest français un aéroport international.

Le téléphone dessert maintenant une très large majorité de la population et la qualité des communications est bonne depuis quelques années.

La politique dite d'"aménagement du territoire" avait vu le transfert de Paris à Lannion du C.N.E.T. (Centre National d'Etudes des Télécommunications), obtenu par l'action énergique du directeur breton, et la création à Rennes d'une usine de construction d'automobiles par la firme Citroën. Ce furent les principales réalisations en Bretagne dans le cadre de cette politique. Pour ce qui est du développement de l'automobile dans

la population, il est au même niveau que sur l'ensemble du territoire français.

5 - Environnement

Avec des vents marins dominants, la Bretagne ignore les pluies acides. Mais son environnement est exposé à d'autres fléaux, maritimes ou terrestres, provoqués par l'homme.

On sait que les naufrages de grands pétroliers, tel l'Amoco Cadiz, ont produit sur ses côtes des dégâts considérables : destruction de poissons, oiseaux, coquillages, plages envahies par les nappes de pétrole, désaffectation des touristes. Depuis 1980 une stricte réglementation de la navigation dans les parages de l'île d'Ouessant semble avoir écarté ce fléau.

La côte a aussi souffert des concentrations humaines qu'elle attire, et les espaces encore libres se sont réduits. De nombreuses associations locales de défense, fédérées entre elles, se sont formées et parviennent souvent à refouler les constructions abusives.

Le succès de l'action populaire contre l'implantation d'une centrale nucléaire à Plogoff, à proximité immédiate de la fameuse pointe du Raz, a montré que les Bretons savaient encore se battre. La construction avait été décidée en haut lieu sans aucune consultation des représentants de la population, mais malheureusement avec la complaisance d'élus régionaux et départementaux insuffisamment soucieux du patrimoine du pays.

Dans l'intérieur des terres c'est l'âpre compétition pour la production agricole qui occasionne des ravages : les eaux sont polluées et impropres à la consommation dans certaines zones, en raison de doses d'engrais excessives ; et surtout un remembrement sauvage effectué sans discernement a fait disparaître de vastes territoires les haies protectrices et les chemins pédestres, accroissant l'érosion du sol et détruisant le bocage avec sa beauté et ses ressources de vie animale. Il semble qu'on s'oriente depuis quelques années vers des aménagements mieux étudiés et moins destructeurs.

6 - Administration

La France de 1949 était caractérisée par le pouvoir quasi-sans partage des administrations centrales coiffées par les ministères (plutôt que par les ministres éphémères) établis à Paris. Ces administrations, en revanche, vivaient en totale autonomie les unes par rapport aux autres et chacune avait établi son propre découpage du territoire. Si bien que le domaine breton était tantôt mutilé, tantôt élargi vers le Nord, l'Est ou le Sud, selon qu'il s'agissait des tribunaux, des universités, de l'armée, des routes, etc. Les unités regroupées dans ces circonscriptions anonymes étaient les Départements, créés en 1791 au nombre d'une centaine. Entre l'Etat et ces petites entités géographiques dépersonnalisées par la rupture des liens provinciaux préexistants il n'y avait rien : "Divide ut imperes".

La désorganisation provoquée par la défaite de 1940 avait fait apparaître le besoin d'un interventionnisme de l'Etat dans le domaine de l'action économique. Le gouvernement du maréchal Pétain avait créé dans ce but en 1942 de nouvelles circonscriptions prenant en compte les limites de gestion des chambres de commerce et d'industrie. En Bretagne, cette mesure eut pour effet de séparer administrativement Nantes, dont la puissante chambre coiffait la 5e région économique, de Rennes dont relevait le reste du pays. Une telle coupure convenait particulièrement bien au faible gouvernement de Vichy dont le rapport de forces avec une Bretagne unifiée eût pu être inconfortable. Avalisée en 1944 par le nouveau pouvoir bien que Paris eût repris toute sa puissance, elle s'est maintenue jusqu'ici et demeure le principal handicap de la Bretagne. (x)

Le succès du CELIB, dont la formule avait été reprise ailleurs, incita le gouvernement en 1964 à créer les CODER, composées de personnalités régionales représentatives mais étroitement chapeautées par l'administration. Ce modeste pas en direction d'une certaine décentralisation avait été le fait de jeunes hauts fonctionnaires que l'humiliante leçon de 1940 avait fait réfléchir sur la sclérose que la centralisation excessive avait inoculée à l'organisme français.

Vers la même époque et dans la même ligne on avait personnalisé les "circonscriptions d'action économique" en leur attribuant des noms historiques avec le titre de "Régions". C'est ainsi que le nom "Bretagne",

(x) "Il faut rappeler que, à l'origine, les régions n'ont pas été formées en raison de données culturelles et économiques mais ont été découpées, avant tout, en fonction des impératifs de maintien de l'ordre!" (B. Bosson, alors secrétaire d'Etat aux collectivités locales, dans "La Croix", 13 juin 1966)

effacé sous Louis XVI, reparut sur les cartes géographiques et les papiers administratifs. Mais, comme on vient de le voir, il ne désignait pas la vraie Bretagne, puisque la principale capitale historique, Nantes, était rattachée à une autre entité. Celle-ci, dépourvue de toute personnalité propre, fut baptisée, faute de mieux, "Pays de la Loire". La réforme nous introduisait donc dans le mensonge, et nous y sommes restés enlisés depuis.

Le pape Jean Paul II a déclaré ces jours derniers à Miami devant le président Ronald Reagan : Tout manquement à la Vérité est un coup porté à la Liberté.

En 1968 le raz de marée social qui faillit emporter le régime fit réfléchir le président de Gaulle sur l'opportunité de doter le navire de l'Etat, à l'instar des gros pétroliers, de cloisons anti-submersion. Peut-être nourrissait-il aussi quelque sympathie à l'égard de l'ancien régime monarchique avec ses provinces. Et il ne pouvait être insensible à l'exemple de l'Allemagne, re-fédéralisée en 1945 sans rien perdre en unité ni en force. Il lança alors l'idée, révolutionnaire pour le pouvoir encore essentiellement jacobin, de doter les régions d'assemblées délibérantes élues ayant autorité dans certains domaines. Mais des maladresses firent échouer la réforme.

Après son départ et sa mort en 1970 une réforme régionale plus modeste que celle qu'il avait préparée fut promulguée en 1972 et mise en application en 1974. L'impulsion régionaliste, vue avec faveur par les populations, continua quelque temps sur sa lancée. En 1982 le pouvoir exécutif des préfets fut transféré aux présidents des Conseils régionaux et depuis 1984 ces Conseils sont élus au suffrage universel.

Nette avancée par rapport à la situation de 1949. Mais la réforme a laissé intactes les structures départementales, et celles-ci ne permettent pas le fonctionnement de régions de plein exercice. Les départements demeurent la structure fondamentale du pays et la région n'exerce sur eux aucun pouvoir de tutelle. La mystique jacobine, si elle n'est plus toute-puissante, reste prépondérante dans les grands corps de l'Etat. Nombreux sont les technocrates qui ne voient dans la régionalisation actuelle qu'un intermède passager dans la marche vers une centralisation toujours croissante. Les attributions des régions et les budgets dont elles disposent ont été rigoureusement limités. Les administrations à caractère technique

continuent en fait à dépendre étroitement des ministères parisiens. Les élections régionales ont été organisées avec un cloisonnement départemental qui empêche toute expression unitaire de la région. A l'inverse, pour les élections au parlement européen, la mise à l'écart des intérêts spécifiques des régions a été obtenue en n'établissant qu'une seule circonscription, la France entière !

Si des progrès ont été réalisés depuis 1949 - et l'action persistante du mouvement breton depuis le début du siècle a contribué à la lente évolution des esprits et des lois -, beaucoup reste à faire avant que la Bretagne ait retrouvé son unité et une place à sa mesure dans le cadre français.

7 - Culture et langue

L'unité de la Bretagne est géographique et historique. Soudée dès le IXe siècle, elle s'est maintenue dans les institutions jusqu'au découpage départemental et dans les coeurs jusqu'à nos jours. Les efforts déployés à grands frais pour intégrer l'ancien comté de Nantes aux informes Pays de la Loire et lui inculquer l'oubli de ses racines ne pourront rien, à terme, contre une unité plus que millénaire.

Linguistiquement la Bretagne se partage en deux zones : la Haute Bretagne, à l'Est, a suivi la même évolution dialectale que la France romane, pendant que la Basse Bretagne, à l'Ouest, gardait une langue celtique. Elle est ainsi le seul territoire continental à conserver l'héritage d'un groupe jadis prestigieux de peuples européens. C'était là pour une petite communauté un poste difficile à tenir même dans des conditions favorables. Mais l'Etat français, orgueilleux de la prééminence de l'idiome forgé du Moyen-Age à la Renaissance dans ses provinces dominantes, ne tolérait qu'à regret les différenciations linguistiques. Dès que se répandit l'instruction publique il mit tout en oeuvre pour extirper de la Basse Bretagne un "reliquat des âges barbares". Fait significatif : le grand homme de l'instruction publique en France au siècle dernier, le ministre Jules Ferry, fut en même temps et dans le même esprit le protagoniste de la colonisation française en Afrique et en Asie. La bourgeoisie bretonne, fascinée par Paris, se prêta souvent à cette politique.

La langue bretonne s'est pourtant maintenue au long des siècles dans les campagnes, au prix, il est vrai, d'une sous-instruction puisque le savoir était dispensé en français après l'avoir été en latin. Grâce à l'expansion démographique elle atteignait vers 1930 près d'un million et demi d'habitants. Il faut cependant savoir qu'en France les recensements ne font aucune place à la diversité des langues et que toute évaluation dans ce domaine est donc aléatoire.

Après 1945, ce fut la débâcle. D'une part la mentalité paysanne était devenue plus utilitaire ; d'autre part la connaissance du français avait progressé au point que cette langue pouvait suffire aux principaux besoins ; et enfin l'hostilité de l'Etat au breton ne se relâchait pas, au contraire. Les quelques facilités que l'éclipse du pouvoir parisien avait permises, sous le régime d'armistice, aux éditions en breton et à l'introduction du breton dans quelques écoles avaient été sanctionnées comme des marques de collaboration avec l'occupant. D'une façon quasi-générale et comme ployant sous l'action d'un vent d'Est, les familles se persuadèrent que le moment était venu de suivre les incitations des maîtres d'école en maintenant les enfants à l'écart de la langue du pays et en ne s'adressant à eux qu'en français. Ainsi, déjà exclu de l'école, le breton perdait la plupart des foyers. Et, à l'église, le clergé suivait ou accompagnait le mouvement, quand il ne le précédait pas, trop peu motivé pour aller à contre-courant. Le nombre des locuteurs bretons se mit dès lors à fondre, le renouvellement des générations se faisant par des enfants débretannisés. Après quarante années il doit être encore de 4 à 500 000, mais rares dans ce total sont ceux de moins de trente ans.

Avec la langue risquait de se perdre la culture traditionnelle qu'elle véhicule et dont le peuple n'avait pas conscience de la valeur. Heureusement, le développement des techniques d'enregistrement est intervenu à temps pour permettre d'en sauver des témoignages. Il garde ainsi des chances de retrouver sa place quand le niveau de conscience du peuple aura progressé.

On ne se défait pas facilement d'un héritage plusieurs fois millénaire. Les jeunes d'aujourd'hui regrettent en grand nombre qu'on les en ait privés sans leur assentiment. Même s'il n'y a qu'une faible minorité d'entre eux à consentir l'effort d'apprendre la langue, beaucoup expriment en diverses circonstances leur sympathie à ceux qui poursuivent la lutte.

D'où l'essor des manifestations folkloriques, le prestige des chanteurs engagés, la recherche de contacts avec les minorités étrangères, etc. malgré les mutations les Bretons demeurent un peuple : un peuple dont le patriotisme est profond et n'a rien à envier à celui de ses proches voisins.

A quoi tient l'hostilité permanente des administrations parisiennes à la langue bretonne ? Les racines en sont multiples et confuses : peut-être la honte pour un grand pays d'avoir commencé son histoire en troquant sa propre langue celtique contre le parler latin de l'occupant ; la fidélité aux "grands ancêtres" du siècle dernier ; un impérialisme unificateur qui mise sur l'inertie des masses pour dévorer sa proie impunément. Allonger la liste serait facile et dès lors la question se pose de savoir si la question du breton est soluble dans le cadre étatique actuel. Plus d'un Breton a cessé de le croire et ne met plus sa confiance que dans l'inévitable effacement progressif des Etats-nations, responsables par ailleurs de cent millions de morts en ce siècle.

8 - Les Ecoles "DIWAN"

Il convient d'accorder un paragraphe spécial à l'initiative prise en 1977 par des enseignants (appartenant au départ à l'Union Démocratique Bretonne, mouvement socialisant issu de la dislocation du M.O.B., mentionné en 10) de créer pour les très jeunes enfants des écoles maternelles où la langue d'enseignement serait le breton. Ils suivaient en cela l'exemple des Basques avec leurs Ikastola.

Ainsi naquirent les écoles maternelles "Diwan" ("germe" ou "pierre d'attente"), une d'abord, puis deux, dix, vingt, dans des villes et dans les campagnes. Elles sont fréquentées par des enfants dont les parents - pour la moitié seulement bretonnants eux-mêmes - tiennent à ce qu'ils reçoivent une éducation pleinement bretonne. Les enfants grandissant il fallut par la suite ouvrir aussi des écoles primaires.

Les écoles Diwan furent accueillies avec sympathie et déclenchèrent un vaste mouvement de générosité. Elles trouvèrent sans peine enseignants et élèves. Mais le problème de ressources suffisantes et stables n'est pas résolu. Elles ont été lancées dans un geste de confiance en l'avenir et parce qu'on ne pouvait plus attendre. Les dons individuels, les

contributions des parents, les collectes à l'occasion des fêtes, les subventions de la région de Rennes et de certains départements ou communes ne suffisent pas à équilibrer un budget aussi considérable. Le concours financier de l'Etat est donc nécessaire.

Les dirigeants de Diwan insistent - à tort ou à raison - pour que leurs écoles soient intégrées à l'enseignement public d'Etat. Le conseil régional a demandé unanimement l'aide financière de Paris. Mais le ministère se fait tirer l'oreille et pose des conditions qui détruiraient l'originalité des écoles et les rendraient inefficaces. Diwan cherche à composer mais en maintenant le fondamental. On a dû fermer des écoles et tous les enseignants sont sous le coup d'une menace de licenciement.

Quelle sera l'issue de la partie ? La chute de Diwan serait un événement extrêmement grave. Survenant après dix ans d'efforts soutenus et pendant lesquels les écoles ont fait leurs preuves, motivée par l'hostilité du ministère et par l'incapacité de la région à se faire entendre, elle aurait sur l'opinion publique des répercussions importantes difficilement prévisibles. Ce serait pour la langue bretonne un échec blessant et inacceptable et pour ses défenseurs le glas de tous espoirs d'être jamais entendus par le régime actuel. Ce serait aussi pour les institutions régionales une lourde perte de prestige.

Un avenir prochain dira si Paris et Rennes trouveront une solution qui sauvegarde et permette de développer tous les acquis de l'expérience Diwan.

9 - La religion

On ne traitera pas ici de la situation du catholicisme en Bretagne. La religion a son siège dans les coeurs et les statistiques ne la cernent pas. On constatera seulement que l'assouplissement par la hiérarchie des obligations imposées aux fidèles a eu pour effet que les adolescentes, (les futures mères de famille), comme les adolescents, se dispensent de plus en plus de fréquenter l'église et de poursuivre leur éducation religieuse. On peut percevoir, en revanche, que l'absence de religion comme la privation du breton s'accompagnent souvent d'une sensation de vide ainsi que d'une certaine nostalgie. Il est difficile de prévoir ce qui s'ensuivra dans le futur.

Les rassemblements provoqués par les menaces que les gouvernements de gauche faisaient peser sur les écoles confessionnelles, voici quelques années, ont mis en évidence que la Bretagne constituait encore, un des bastions du catholicisme sur le territoire français.

On pourrait presque se dispenser de mentionner la religion parmi les facteurs de la vie proprement bretonne. A quelques rares exceptions près, ni la langue, ni les chants, ni les directives de la prédication ne caractérisent plus les cérémonies dans les paroisses de Bretagne. On peut se demander si l'identité bretonne tient plus de place aux plus hauts niveaux.

Le mot "Bretagne" n'est jamais prononcé dans les églises, pas plus d'ailleurs que le mot "France" : place à l'universel ou au "très lointain". On fait prier pour les prisonniers et liens, mais, pendant les années où des Bretons du F.L.B. étaient emprisonnés, l'archevêque de Rennes et son Conseil diocésain refusèrent d'envisager pour eux le même geste de charité : c'eût été faire de la politique !

Nous sommes là aux antipodes de la position des évêques de Catalogne, pour qui le service du peuple catalan et de l'identité catalane - langue, autonomie, ressources, etc. - fait partie intégrante de leur devoir pastoral (déclaration de 1986). Si les uns ont raison les autres doivent avoir tort. On pourrait demander l'arbitrage des évêques polonais.

On peut se demander si la dissociation entre religion et patriotisme est avantageuse pour l'une ou pour l'autre. D'un sondage sur les principaux centres d'intérêt des jeunes publié, voici quelques années, par un grand journal du Sud-Est de la France, il résultait qu'après les sports, le travail, la télévision, la famille, les voyages, etc, patrie et religion venaient en queue de liste avec respectivement 6 % et 5 % des réponses. Les faibles gagnent à s'épauler, et en Bretagne le patriotisme breton serait à coup sûr le plus mobilisateur.

Mais cela supposerait de tels retournements... !

10 - Le combat breton

Les membres de l'U.F.C.E. sont au courant de ce qu'a été depuis 1949 le combat breton pour la survie de la langue, le maintien de l'identité, l'accession aux responsabilités, la prospérité du pays. Ce combat a été

mené inlassablement, et sans interruption avec des succès suivis d'échecs, des flux suivis de reflux, par des isolés comme par des groupes. Depuis 1974 interviennent en outre dans le jeu les institutions régionales.

Le combat est le fait de ce qu'on est convenu d'appeler le "Mouvement Breton" (an "Emsao"). Y appartiennent les organisations et les personnes qui ont conscience que les Bretons sont un peuple et que la question bretonne relève donc du droit des peuples.

Les militants bretons sont les hommes et les femmes qui font passer cette conscience dans leur comportement familial, social et politique, au sein d'un milieu où l'appartenance bretonne est souvent occultée et refoulée dans l'inconscient.

Ils ne peuvent accepter, par exemple, que ce soit Paris qui décide du minutage du breton dans les écoles et à la télévision. Sur un plan plus général ils n'admettent pas que la "non-discrimination" instituée par les instances internationales pour sauvegarder les droits des minorités soit traduite en bon français par "tout le monde dans le même sac".

Le professeur de droit international Louis Le Fur s'est exprimé sur ces questions en 1937. On doit reconnaître que la situation s'est améliorée depuis (en même temps que les langues régionales perdaient du terrain et devenaient moins "dangereuses"). Mais pourquoi faut-il que chaque avancée apparaisse comme une concession, doive être arrachée et reste perpétuellement menacée ?

On peut s'étonner que le Mouvement Breton soit nécessaire sous un régime "démocratique". On peut s'étonner aussi qu'il laisse indifférents nombre de Bretons. Ce sont pourtant là des faits. L'Etat dit démocratique est au service de la majorité, mais, vis à vis des minorités par nature que sont les petites ethnies, il se comporte comme un maître dans certains pays. Pour elles, en ce cas, le système ne se différencie guère d'une dictature.

Une dictature peut d'ailleurs être indolore quand le peuple est anesthésié. Et il est facile d'anesthésier un petit peuple quand on dispose de l'école, de la presse, des médias, de l'armature administrative, de l'argent, du choix des modes d'élection, etc...

Le mouvement Breton souffre donc de lourds handicaps qui entravent son expression et son progrès. Mais le pire est peut-être son incapacité à s'unir. Le piétinement est générateur de groupuscules. Le leader

médiatique capable de rallier ceux-ci à une discipline commune n'est pas encore en vue dans le ciel breton. Les très fortes personnalités sont rares dans un grand pays et a fortiori dans un mouvement marginal d'un petit pays.

On peut cependant être assuré qu'il y aura toujours un Mouvement Breton tant qu'il sera nécessaire. Simplement parce que les Bretons sont réellement un peuple et qu'il se lèvera toujours des hommes et des femmes pour revendiquer ce titre et les droits qu'il implique.

Questionnés ces dernières années dans un sondage sur l'ordre de préférence sentimentale dans lequel ils plaçaient la France et la Bretagne, environ le quart des interrogés mirent en tête la France, et autant la Bretagne, la moitié restante les situant à égalité. Si l'on tient compte du rapport des forces d'incitation, ainsi que de la présence de personnes d'origine non bretonne ou au service de l'Etat, parmi les interrogés, le résultat est suggestif.

Il n'y a pas beaucoup de gens en Bretagne à remettre aujourd'hui en cause le cadre français, même si le traité de 1532 a été traité en chiffon de papier depuis deux siècles. Mais pourquoi un peuple perdrait-il tous titres et tous droits quand il semble s'être plié à la perte de sa souveraineté ou de son autonomie ? Ces titres et ces droits sont-ils conditionnés par des marques d'hostilité envers son entourage ? Et n'est-ce pas dans une fraternité humaine aussi étendue que les circonstances le permettent que chacun devrait pouvoir trouver l'exercice de ses libertés ?

Après la dernière guerre le Mouvement Breton se trouvait sous la vague dans un contexte politique éminemment défavorable : les activités culturelles sous l'occupation allemande avaient été sanctionnées, les cadres dispersés, des stocks de livres en breton jetés au feu. Des militants se retrouvaient cependant dès avant 1950 pour créer des cercles celtiques, éditer des revues, rouvrir des cours de breton, lancer l'U.F.C.E. et le C.E.L.I.B.

Les passions s'apaisant, il apparut peu après que les circonstances se prêtaient au lancement d'un mouvement d'opinion visant à préparer pour la Bretagne un statut politique dans le cadre français. Un avant-projet fut présenté en 1956. L'année suivante fut constitué pour le promouvoir le Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne (M.O.B.), qui reçut une large adhésion dans les milieux soucieux de l'avenir du pays.

Le M.O.B. visait à associer le dynamisme des militants nationalistes et le nombre, ainsi que la valeur professionnelle et sociale, des Bretons conscients de leur identité mais opposés à toute remise en question des liens avec la France.

En dehors de ces catégories il y avait la masse des individus que l'école avait rendus insoucieux de leurs racines, livrés par la grande presse et la radio d'Etat à la propagande des partis politiques parisiens.

Le M.O.B. ne put qu'égratigner cette masse, qui était encore à cette époque quasi-imperméable. Les difficultés de cohabitation entre jusqu'au-boutistes et modérés, que seuls des succès auraient pu souder, lui firent abandonner la partie après quelques années, et ses successeurs divisés ne retrouvèrent pas le même impact.

On a mentionné en 2 les batailles menées par les paysans autour de 1960 pour obtenir des avantages matériels. L'action pour des valeurs immatérielles - langue ou meilleur statut politique - recueillait de la sympathie mais ne pouvait avoir le même effet mobilisateur. Devant les insuccès des mouvements légalistes, il apparut à certains militants, dans le courant des années 60, que le moment était venu de recourir à l'arme des pauvres, les attentats significatifs. Ils furent l'oeuvre du Front de Libération de la Bretagne (F.L.B.) qui s'attacha à les conduire en toutes circonstances sans aucun dommage corporel (sauf pour de jeunes poseurs de plastic). En dépit d'infiltrations policières visant à discréditer leurs auteurs, on ne peut pas dire que leur impact sur l'opinion ait été négatif.

11 - Les institutions régionales

Lorsqu'en 1968 circula la nouvelle que de Gaulle pensait à doter la France de véritables régions, beaucoup avaient cru d'abord à un "canular". Venant de tout autre la réforme aurait certainement fait long feu. Or aujourd'hui ces régions fonctionnent et la dernière élection aux Conseils régionaux, en 1986, s'est faite au suffrage universel.

On a dit en 6 les aspects insatisfaisants de la réforme, et notamment, pour la Bretagne, le mensonge déséquilibrant de la coupure avec Nantes. C'est pourtant un événement considérable qu'après 200 années de vide légal des élus et des délégués professionnels se rencontrent à Rennes

au nom des quatre cinquièmes de la Bretagne. La situation qui en résulte est à considérer objectivement.

Le Conseil régional a de lourds handicaps. Il lui faut éviter que certains élus ne faussent le jeu régional en transportant dans leur nouveau rôle des mentalités départementalistes. Par ailleurs les formations politiques à base purement bretonne sont absentes : elles ne peuvent lutter, en effet, en matière d'argent et d'accès aux médias, avec les listes électorales qui bénéficient de l'investiture des Etats-majors des partis parisiens : de ce fait c'est toujours entre droite et gauche que se livre le combat électoral sans qu'intervienne dans les choix le degré de conscience bretonne. Enfin si le travail des assemblées n'est plus préparé et suivi par le Préfet de région, celui-ci, représentant et porte-parole de l'Etat, n'en est pas moins à la tête des administrations.

Malgré ces difficultés on peut considérer que les représentants régionaux font un travail correct dans le domaine restreint de leurs attributions et de leur budget. Beaucoup d'affaires traitées ne soulèvent d'ailleurs pas les passions partisanes et les médias régionaux n'accordent aux débats qu'une médiocre publicité.

L'unanimité se fait facilement sur des sujets comme le renforcement de l'économie du centre de la péninsule. Elle se réalise aussi très généralement en matière culturelle ou linguistique. Un voeu demandant à Paris des mesures pour le maintien des écoles Diwan a ainsi été voté au cours des derniers mois.

Un pas important avait été fait en matière culturelle en 1977. Sollicité par des associations, le président Giscard d'Estaing avait proposé à la Bretagne, dont il reconnaissait la "personnalité culturelle", de préparer un projet de "Charte" comportant, avec une participation financière spéciale de l'Etat pendant cinq années, une liste de réalisations d'ordre culturel. Une charte analogue avait été établie pour l'Alsace.

Les commissions régionales, en liaison étroite avec les associations privées, préparèrent un tel projet en visant à bâtir du permanent. Un "Conseil culturel" était créé, comportant des élus et des délégués d'associations, et, bien entendu, la Loire-Atlantique avec Nantes y figurait à part entière. Un volet important était consacré à la place de la langue bretonne dans les écoles et à la radio-télévision. On introduisit en outre un "Institut culturel" original, ouvert aux professeurs et aux non-

universitaires des cinq départements et comportant une quinzaine de sections : langues et linguistique, ethnologie, littérature écrite, littérature orale, géographie, histoire, religion, mer, environnement, etc... Ce projet fut approuvé, à l'exception des chapitres concernant la langue bretonne qui furent considérablement rognés par Paris avant la signature de la charte.

L'hostilité des services parisiens au breton restait flagrante, même si on n'en était plus à la situation de 1951 quand le Conseil Supérieur de l'Education Nationale, président en tête, avait pu saboter la première loi sur l'introduction des langues régionales à l'école : il lui avait suffi pour cela de ne pas prévoir la formation de maîtres, le texte de la loi ayant omis de mentionner ce détail.

12 - Vers l'avenir

Il est vraisemblable que le sentiment d'appartenance bretonne s'est renforcé chez les élus et responsables régionaux du fait même de l'exercice de leurs fonctions. Il est naturel qu'il soit encore insuffisant, vu la jeunesse de l'institution, le mode de recrutement et le médiocre niveau des masses populaires. Si le Conseil Régional faisait preuve d'une volonté bretonne suffisante, prenait la tête de l'opinion et utilisait toutes les armes à sa portée, la situation de la langue bretonne dans la vie publique changerait vite et la question nantaise pourrait être posée en toute clarté. L'affaire Diwan va être un test de ce que peut obtenir la région.

Il est trop tôt pour dire dans quelle mesure et avec quelle énergie les institutions régionales représenteront et défendront les Bretons dans leur dignité de peuple. Le mouvement breton, quant à lui, continuera à exprimer ce peuple. La lutte est à mener à la fois contre l'inertie et la résignation trop fréquentes en Bretagne et contre le jacobinisme encore prépondérant à Paris. Le président du Conseil Culturel de Bretagne en résumait et justifiait le mois dernier en quatre mots les mobiles et les objectifs : "Nous voulons notre dû".

1 - Préambule.....	1
2 - Economie.....	1
3 - Démographie.....	3
4 - Equipement.....	3
5 - Environnement.....	5
6 - Administration.....	6
7 - Culture et langue.....	8
8 - Les Ecoles "DIWAN".....	10
9 - La Religion.....	11
10 - Le combat breton.....	12
11 - Les institutions régionales.....	15
12 - Vers l'avenir.....	17

